Nombre de membres : 34
En exercice : 34
Présents : 28
Pouvoirs : 4
Votants : 32

Abstentions : 0
Exprimés : 32
Pour : 32
Contre : 0

N°2019-06

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
OUEST LIMOUSIN

L'An deux mille dix-neuf,
Le Jeudi 07 février à vingt heures.
Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni salle communautaire de Saint-Laurent-sur-Gorre sous la présidence de M. Christophe GEROUARD, Président.
Date de la convocation : le 14 décembre deux mille dix-huit.
Présents : *Christophe Gérouard, Dominique Germond, Pascal Raffier, Raoul Rechignac, Joël Vilard, Maryse Thomas, Luc Gabette, Albert Delhoume, Alain Blond, Louis Furlaud, Magdaleina Fredon, Jean Maynard, Paul Brachet, Jean-Pierre Pataud, Guy Baudrier, Alain Perche, Jean-Louis Clermont-Barrière, Daniel Desbordes, Richard Simonneau, Eric Dombray, Agnès Varachaud, Morange Marie-Laurence, Christian Vignerie, Bruno Grancoing, Paula Gaboriau, Sylvie Germond, Nathalie Marchadier*
Suppléants présents : *Stéphane Malivert*
Pouvoirs : *Guy Ratinaud délégation à Richard Simonneau, Patrick Gibaud délégation à Jean-Louis Clermont-Barrière, Françoise Piquet délégation à Guy Baudrier, Véronique Bindé délégation à Louis Furlaud.*
Secrétaire de séance : Alain Perche

Objet
Compétence GEMAPI. Délibération portant élection de délégués communautaires au sein du Syndicat Mixte des bassins de Bandiat Tardoire (SYMBA). Commune de Marval.

Monsieur le Président expose que par lettre en date du 21 janvier 2019, monsieur VILETTE Philippe, délégué titulaire de la commune de Marval au sein du Syndicat Mixte des Bassins Bandiat Tardoire (SYMBA), a fait valoir sa démission de ce syndicat.

La Communauté de Communes Ouest Limousin disposant de la compétence GEMAPI, il revient au Conseil Communautaire d'élire de nouveaux représentants de la commune de Marval au sein du SYMBA.

Oui l'exposé de monsieur le Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité *:*

- **PROCEDE** à l'élection des délégués représentant la CCOL pour la commune de Marval au sein du SYMBA dans le cadre de l'exercice de la compétence GEMAPI, à savoir :

Monsieur Yves LAURENT (Titulaire)
Madame Carol GREENWOOD (suppléante)

Fait et délibéré le jour, mois, lieu et an que dessus.

Certifié exécutoire

Le, Le Président

Pour le Président empêché,

Par délégation le Premier Vice-Président,

Dominique GERMOND

Accusé de réception en préfecture
087-200066520-20190207-201901_D201906-DE
Reçu le 12/02/2019